

Lancement d'un programme de réinsertion des détenus par la lecture

23 septembre 2015

Éducation (<http://www.vousnousils.fr/categorie/education>)



L'association « Lire pour en sortir » soutenue par le Secours catholique a lancé un programme pour développer la lecture en prison et favoriser la réinsertion des détenus, qui peuvent bénéficier de remises de peine s'ils s'investissent.

« Les vraies causes du crime s'appellent la misère et l'inculture, la révolte du déshérités, la peur de l'avenir, la haine des autres et la détestation de soi », a estimé Alexandre Duval-Stalla, avocat et président de « Lire pour en sortir » lors d'une conférence de presse mercredi à Paris. Il s'agit pour le détenu, grâce à la lecture, de « prendre possession de sa propre dignité ».

Son association a poussé à l'adoption d'un amendement à la loi de réforme pénale, entrée en vigueur le 1er octobre 2014, qui permet d'obtenir des réductions de peine supplémentaires « dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, en participant à des activités culturelles et notamment de lecture ».

En prison, « 22% des détenus ont des difficultés de lecture très importantes, 30% ont un cursus scolaire court ou ont eu un échec scolaire, 5% ne parlent pas français et 5 % le parlent de façon rudimentaire », a détaillé Nathalie Faure, chargée du développement culturel à la direction de l'administration pénitentiaire.

« La lecture donne une grande autonomie à la personne, une liberté de pensée (...), permet un travail sur soi, sur l'acte qu'on a commis », a-t-elle estimé, expliquant que le « pari » était de « réduire le risque de récidive » et d' « amorcer un processus de transformation de la personne ».

L'initiative a débuté à Châlons-en-Champagne en juin, avec plus de 50 personnes inscrites et devrait s'étendre aux établissements pénitentiaires de Mont-de-Marsan, Nice, Longuenesse, Fresnes et Albi.

Les détenus choisissent un livre et réalisent une fiche de lecture, répondant à des questions sur l'auteur et le livre, notant quelques citations marquantes, livrant leurs réflexions sur l'ouvrage. Les bénévoles ont noté que leurs choix se portaient sur des livres « extrêmement classiques », d'auteurs comme Balzac ou Flaubert.

A Châlons, une personne condamnée à une courte peine a déjà bénéficié de quelques jours de remise de peine.

Cette initiative prend exemple sur un programme lancé en 2009 au Brésil, « Reembolso a través de la lectura », qui prévoit de réduire de 4 jours la peine d'un détenu pour chaque livre lu.

*Tous droits de reproduction et de représentation réservés. ©2014
Agence France-Presse*

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos AFP) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.
